

## Prise en charge d'un(e) patient(e) victime de violences conjugales

01/01/2023

Cette fiche est relative à la prise en charge des personnes victimes de violences conjugales a été publiée sur le site internet de la DAJDP.

Elle précise notamment les modalités de la levée du secret médical dans le cadre d'un signalement aux autorités, les différentes façons de faire un dépôt de plainte pour les victimes ainsi que l'existence de structures pluridisciplinaires adaptées à cette prise en charge (la Maison des femmes).